

Code-barre

Les codes barre utilisés par Monépi sont au format iso EAN13 (ou ISBN)

1 - Pour créer une image de code barre, il faut d'abord générer le chiffre.

La règle que nous avons adoptée, afin d'éviter d'éventuels doublons, est : 7 (notre ville !) 2019 (l'année) 11 (le mois) 28 (le jour sur 2 chiffres) trois chiffres qui se suivent le jour de la création du code (001, puis 002, 003...) et le 13ème chiffre, qui est la clé de contrôle, sera ajoutée automatiquement par le logiciel (4 dans l'exemple ci-dessous).

Si le chiffre existe déjà sans l'image, utiliser le chiffre existant.

2 - Dans le site <http://www.codebarre.be/image-code-barre.php>

Saisissez le chiffre du code barre créé au point 1 dans la zone de saisie et appuyez sur "générer le code barre"

Une image sera alors générée, avec le numéro et les barres.

3 - Il faut mettre cette image avec la désignation du produit dans le classeur « code barre » à la coop. Libre office est installé sur les logiciels de la coop.

4 - dans Monépi, accès référent > modifier les informations des produits fournisseurs créés par l'EPI > ouvrir la fiche du produit, dans le champ EAN13 renseigner le chiffre du code barre qui vient d'être créé et valider.

